



ACTION 2 – ETUDE SCENARIOS

Comité technique opérationnel Compte-rendu

Date : 2 juillet 2018

Lieu : AVIGNON

Présents : Voir fin document

Document support : Diaporama

Ordre du jour :

- Présentation du bureau d'étude BRLi
- Secteurs d'étude
- Bilan ressources besoins / secteurs
- Premiers diagnostics des réseaux d'irrigation présents
- Méthodologie d'élaboration des scénarios d'aménagement
- Méthodologie ACB
- Synthèse des projets envisageables à court terme

André BERNARD ouvre la réunion en remerciant les personnes présentes. Il accueille Marion MAHE et Romain VIDAL du bureau d'étude BRLi, retenu par appel d'offre pour réaliser l'action 2 du projet de territoire HPR qui consiste à étudier les possibilités d'aménagements hydrauliques du territoire, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique et aux enjeux d'économies d'eau, en éliminant toutes celles menant à une impasse.

Mireille BRUN rappelle le calendrier du projet global et Marc CHEMOUNI présente les éléments principaux du cahier des charges de l'étude confiée à BRLi.

Marion MAHE et Romain VIDAL présentent le calendrier de l'étude et les étapes. Leur premier travail a consisté à délimiter 13 secteurs d'étude à l'intérieur du territoire HPR, à l'aide des éléments recueillis par la chambre d'agriculture au cours de l'action 1 « Etat des lieux de l'agriculture et des besoins en eau ». Cette délimitation correspond à des enjeux hydrauliques et hydrologiques, en lien avec l'objectif d'économies d'eau sur les 3 affluents du Rhône : Lez, Aygues Ouvèze.

Manon DUBLET explique en détail les différentes méthodes développées par la CDA84 pour évaluer les besoins en eau agricoles dans le territoire :

- le sondage auprès des exploitants agricoles, qui permet d'avoir une superficie de demande (sans contrainte) par commune (ce sondage a été réalisé durant l'hiver 2017 avant la sécheresse de l'été 2017),
- la méthode des bilans hydriques à partir des assolements actuels issus de l'état des lieux auquel des taux de recours ont été appliqués pour déterminer des superficies à équiper par type de production. Les taux de recours sont issus des enquêtes économiques effectuées premier trimestre 2018 ainsi que des enquêtes filières effectuées premier semestre 2018.
- la méthode des ateliers locaux où se sont exprimés des experts locaux et des responsables de filières.



Elle propose de retenir la méthode des bilans hydriques mixée avec les données des enquêtes économiques. Au total, on peut estimer à 33.500 hectares la superficie qui serait équipée sachant qu'environ 10 500 Ha sont actuellement irrigués par des réseaux collectifs sous-pression ou par des forages. On peut donc estimer à 23 000 Ha la superficie à équiper pour le territoire HPR dans les 20 ans à venir.

Le comité technique approuve la méthode.

Marion MAHE expose ensuite la méthode qu'elle propose de développer pour comparer les ressources en eau disponibles aux besoins en eau agricoles. Pour ce faire elle demande aux membres du comité technique quelle position doit être tenue par rapport à la possible évolution des débits d'objectifs des affluents compte-tenu de l'évolution climatique. Est-ce qu'elle se base sur les Débits actuels ou est-ce qu'elle doit tenir compte d'une évolution à la baisse de ces débits ?

Thibaut VAUDAINE CNR : les réflexions sur les économies d'eau ne doivent pas se cantonner aux affluents mais concerner également le Rhône puisque les prévisions sur le changement climatique annoncent des étiages sévères du fleuve à l'horizon 2050.

Gilles BLANC de la DDT84 précise qu'il y a deux types de débits d'objectifs. Le débit réservé qui est un débit réglementaire Loi Eau et le débit d'objectif d'étiage, déterminé par les études sur les volumes d'eau prélevables, qui a pour but de répondre à l'enjeu de bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre sur l'Eau. Pour sa part, il estime que l'on doit travailler avec les valeurs actuelles, les DOE n'ayant pas vocation à évoluer. Il rappelle que si les résultats des EVP avaient été appliqués en l'état, ce sont 100% des prélèvements d'eau en été qui devraient être interdits. Les économies d'eau arrêtées dans les notifications préfectorales ne suffiront pas à restaurer le bon état des affluents du Rhône. En ce qui concerne le débit réservé, la préfecture de Vaucluse a permis la mise en place d'une modulation sur l'année avec une valeur égale au vingtième du module pendant les mois d'étiage, ce qui évite également d'interdire les prélèvements en début d'été. Les trois Plans de Gestion de la Ressource en eau précisent les actions qui doivent être réalisées pour atteindre les objectifs d'économies d'eau. Enfin, pour ce qui est de la nappe Miocène qui n'est pas concernée par les PGRE, la DDT sera davantage attentive aux actions des syndicats d'eau potable : RAO, RIVAVI et SMAERMV.

Sylvie PIQUENOT de l'Agence de l'eau confirme que l'Agence s'appuie sur les PGRE pour vérifier l'atteinte du bon état des masses d'eau en risque de non atteinte. Thomas PELT ajoute que les PGRE sont amenés à évoluer et à s'adapter à de nouveaux projets.

Annick BAILLE, directrice de la DDT84 demande si les exploitants agricoles qui se disent prêts à équiper leurs superficies d'un réseau d'irrigation sont prêts à payer les coûts d'exploitations des réseaux (250 à 400 € /ha acceptables d'après les enquêtes), et s'ils sont également prêts à financer l'investissement initial.

M. LUNEAU du SIID 26 précise que dans un secteur récemment équipé en irrigation dans le sud Drôme, sur 4600 hectares de SAU, 2.600 hectares ont demandé à être intégrés au réseau collectif, ce qui fait un rapport de plus de 50 % (en grandes cultures). Il ajoute que le bureau d'étude devra établir les projets d'aménagements avec une contrainte de minimum de pression à 3 bars en sortie de borne. Il indique que les réseaux drômois sont actuellement saturés par rapport aux demandes de raccordement. Le coût annuel est compris entre 300 et 500 € l'hectare.

Anna MORISSET de la région PACA demande pourquoi on a soustrait les superficies actuellement irriguées par forages pour le calcul des superficies à équiper par un réseau sous-pression, car certains forages pourraient être amenés à disparaître soit par la réglementation (interdiction de forages dans des secteurs réservés l'eau potable) ou par abandon par les propriétaires qui préféreront le réseau collectif. Elle demande également si l'enquête économique a montré des différences notables dans les demandes d'accès à l'eau selon les secteurs.

Manon DUBLET précise que la superficie irriguée par les forages dans le Miocène s'élève à 1800 hectares. Elle répond avec Lauriane CHAMBON que l'enquête économique n'a pas mis en évidence des demandes différenciées d'un secteur à l'autre.



Marion MAHE et romain VIDAL présentent les premiers éléments du diagnostic hydraulique conduit auprès des réseaux d'irrigation collectifs présents sur le territoire.

André BERNARD insiste pour que le bureau d'étude étudie le plus précisément possible le scénario du développement des réseaux d'irrigation à partir du Rhône pour venir en substitution des prélèvements dans les affluents. Il demande au bureau d'étude de ne pas s'arrêter à certains coûts comme le passage d'une autoroute.

Anna MORISSET demande quels sont les critères qui vont guider le bureau d'étude dans ses réflexions pour définir les aménagements : les besoins en eau agricoles ou les limites des ressources en eau. Elle demande également s'il sera possible d'étudier plusieurs scénarios de besoin.

Marion MAHE indique qu'il n'est pas prévu d'étudier plusieurs scénarios de besoin mais propose d'évaluer l'impact sur la rentabilité du projet que pourrait avoir une demande en eau inférieure à celle qui aura été estimée sur la base des informations de l'action 1 et utilisée pour les dimensionnements..

M. LUNEAU souhaiterait que le bureau d'étude travaille sur un linéaire.

Marion MAHE demande ensuite aux membres du comité technique de bien vouloir préciser quel est le scénario de référence à partir duquel le BE pourra comparer les différents scénarii qu'il va proposer. On entend par scénario de référence l'évolution probable des projets d'hydraulique et de l'agriculture du territoire, en l'absence du Projet de Territoire HPR. Le scénario de référence intègre une diminution des ressources en eau par secteur. Le BE propose un scénario de référence intégrant certaines actions des PGRE, mais pas toutes.

Les membres du comité technique valident la proposition.

M.Blanc indique que quoi qu'il arrive, les objectifs de réduction des prélèvements fixés par le PGRE devront être atteints. Si les actions identifiées dans les PGRE ne peuvent être mise en place faute de moyens, l'ASA devra réduire son prélèvement sur le milieu. On convient que pour les actions du PGRE dont la mise en place semble peu réaliste au vu des moyens des ASA, le scénario de référence prendra en compte une réduction des superficies irriguées permettant d'atteindre les mêmes objectifs d'économies d'eau que l'action du PGRE non mise en œuvre. Xavier AERTZ directeur adjoint de la DDT84 intervient pour dire qu'il convient de réaliser une analyse coûts bénéfiques pour comparer les scénarios entre eux.

Le Bureau d'étude confirme que l'ACB fait partie de la commande que lui a faite la CDA84. Par ailleurs, Sébastien LOUBIER apporte son expertise à la CDA84 sur ce sujet.

Sébastien LOUBIER explique que l'ACB s'appuie sur les interrogations suivantes

- ✓ Est-ce que le coût de l'aménagement est supportable par la collectivité, sans subventions.
- ✓ Est-ce que le coût de l'équipement puis de l'accès à l'eau est supportable par les agriculteurs, sans subventions, puis avec subventions et à quel taux de subvention publique.






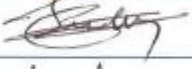
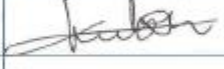







André BERNARD clôture la réunion en disant qu'il est très impatient de voir les propositions de scénarios. Il voit mal un scénario « Durance » émerger compte-tenu des enjeux sur cet affluent au niveau régional. Il demande au bureau d'études de faire preuve d'ingéniosité dans le montage des plans de financement, en intégrant de nouveaux dispositifs à l'étude au niveau national ou européen (Fonds de garantie, prêts à très long terme, etc ...).



ACTION 2 - ETUDE SCENARIOS

Comité technique opérationnel

Date : 2 juillet 2018
Lieu : AVIGNON




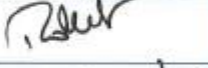



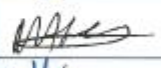

NOM PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
CHEMOUNI Marc	chef de projet PT HPR	DDT 84	
AERTS Xavier	Dir. Adj	DDT 84	
BAILLE Annick	Directrice	DDT 84	
MORISSET Anna	Chargée mission S. Ecologie Naturo	Région PACA	
ROUSSIN Sandrine	Elue CA 26 sur charges de projet	CA 26	
GONDAN Jerome	Chargé de missions	CD 84	
CHAMBON Lauriane	Chargée d'études	CAR4	
BERNARD Claire	chargée de mission	CAR4	
MUSCAT Anthony	Chargé de mission	"	
BRÉS Niche?	Vigneron	S.A 84	
CAVAL BENOIT	Chargé de mission	SYGRED	
GARIN Maryannick	Vice Président	SID	
LUNEAU Guy	V. Président	SYGRED	
PIGARO Sandrine	Directrice Adj.	ASA Canal de Carpentas	



ACTION 2 - ETUDE SCENARIOS

Comité technique opérationnel

Date : 2 juillet 2018
Lieu : AVIGNON

NOM PRENOM	FONCTION	STRUCTURE	SIGNATURE
BLANC Gilles	Chargé de projet	SDT 84	
LIQUENOT Sylvie	Chargée d'études gestion quantitative	Agence Eau RTC Del PACA-Cau	
PECTE Thomas	Expert gestion quantitative	Agence de l'Eau RTC - Sète	
ROLLET Philippe	Coordinateur d'études	CAS4 / TERT	
VAUDANE Thibault	Aménagement du territoire	CNR Direction Territoriale RT	
LOURSIER Sébastien	Chercheur	IRSTEA	
DUBLET Hamon	Chargée de Mission	CA 84	
TAHÉ Marion	chef de projet	BRLi	
VIDAL Romari	Ingénieur Gestion Société de l'Eau	BRLi	
BRUN Murielle	Cd M	CAS4	